



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 48558

Texte de la question

M. Jean-Jacques Descamps attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège Jacques-Decours à Saint-Pierre-des-Corps. Le vendredi 31 janvier un ancien élève a réussi à s'introduire dans celui-ci pour agresser successivement un enseignant puis une conseillère d'orientation qui cherchait à s'interposer. Il a fallu toute l'autorité du principal du collège pour que cet agresseur, après être sorti, ne revienne pas avec quatre autres personnes et ne pénètre pas dans l'établissement pour y poursuivre son agression. Cet incident, qui n'est heureusement pas courant, a mis en lumière à la fois les insuffisances en matière de protection des accès du collège auxquelles le conseil général va tenter de remédier, mais aussi un climat de violence qui inquiète principalement les enseignants, souvent peu formés à ce type de situation. Le collège est situé en zone d'éducation prioritaire dans un quartier urbain sensible dit de La Rabaterie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour permettre aux enseignants d'une part d'être mieux préparés à exercer leur métier dans ces quartiers difficiles, d'autre part de bénéficier de moyens supplémentaires pour ajouter aux heures d'enseignement traditionnel des moments privilégiés pour les compléter par une éducation civique et sportive ou des activités supplémentaires permettant d'abaisser la pression de violence qui règne dans ces quartiers. Enfin, il serait souhaitable de classer ce quartier en zone sensible comme le sont le quartier Pasteur à Tours ou le quartier de La Rabière à Joué-les-Tours et d'éviter ces actes de violence personnalisés grâce à la création de médiateurs capables, au sein de ces établissements, de régler les conflits entre parents, enfants et enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Descamps Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48558

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 900